

Règlement intérieur

1. Décharge de responsabilité :

La cité des sports, son directeur, ses employés, ses éducateurs, ses mandataires, ses animateurs et représentants, ne sont aucunement responsables de toute blessure, dommage, perte ou vol en tout genre subis par un utilisateur ou un visiteur durant ou résultant de toute activité ou programme du centre sportif et causé de n'importe quelle façon, incluant mais ne se limitant pas à la négligence de ladite association. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'il possède les couvertures d'assurance requises pour assurer sa protection. Dans le cas de blessure ou maladie, j'autorise la Cité des Sports à obtenir les traitements médicaux requis à l'état de mon enfant ou groupe et je tiens pas responsable les exécuteurs de cette autorité.

2. Alcool, substance illégale, objet dangereux et nourriture :

Il est strictement interdit d'apporter ou de consommer de l'alcool dans le centre sportif autre que celui provenant du complexe sportif. Toute substance illégale, de même que tout objets dangereux ne sera toléré. Il sera procédé à l'expulsion immédiate de l'individu fautif. Sauf dérogation explicitement accordée par la direction, il est strictement interdit d'apporter sur les lieux de la nourriture et des breuvages ne provenant pas du restaurant du centre sportif. Il est également strictement interdit de fumer ou de vapoter.

3. Comportement :

Il est attendu de tout visiteur ou utilisateur des installations du centre sportif un comportement respectueux, bon esprit et sécuritaire. Toute personne coupable d'une agression physique ou verbale sur un membre du personnel du centre sportif se fera bannir du centre sportif pour un minimum d'un an. De plus, des poursuites judiciaires pourront être intentées. Toute personne ou équipe trouvée coupable de vandalisme ou de vol sera tenue responsable des coûts de réparation. Également, les équipes seront tenues responsables des actions posées par leurs joueurs, entraîneurs, de même que leurs partisans, seront passibles d'une plainte qui sera déposée par le centre sportif auprès du service de police.

4. Animaux :

Les animaux sont interdits dans le complexe sportif.

5. Déplacement :

Il est interdit de se déplacer à vélo, rollers et trottinettes au sein de la Cité des Sports. De plus, il est interdit de porter des chaussures à crampons en dehors des terrains de football.

6. Équipements :

À la demande, au niveau du foot à 5 et du squash, la Cité des Sports pourra mettre à disposition ballons de football et dossards gratuitement. Les raquettes et balles de squash quant à elles seront en location.

7. Respect des équipements et installations :

Il vous sera demandé d'être équipé de chaussures de sport propres et adaptées. Il est strictement interdit de s'accoter dans les filets entourant les terrains. Les équipements (tels que les portes des terrains, les bandes le long des terrains, le filet autour des terrains, les buts, les filets de but, les ballons, les dossards, etc.) doivent être respectés. Les installations doivent être laissées propres en tout temps. Il est strictement interdit de cracher, sur et en-dehors des terrains. Également, il est interdit d'être torse nu, sur et en-dehors des terrains.

8. Tarifs, paiement et annulation :

Les tarifs, modes de paiement et politique d'annulation sont détaillés dans cette page : <https://sportipolis.fr>

9. Accès aux terrains et vestiaires :

Sauf accord explicite de la Cité des Sports, l'accès aux terrains n'est autorisé que pendant le temps de location imparti qui a été confirmé. Nous demandons à tous les utilisateurs d'arriver en avance afin d'être prêt à rentrer sur les terrains dès le début de la location. De même, nous demandons à tous les utilisateurs de quitter le terrain à l'heure précise de la fin de la location. En cas de dépassement de temps d'utilisation non autorisé, la Cité des Sports est en droit de réclamer le montant dû au prorata du temps supplémentaire. L'accès au vestiaire est autorisé avant et après la location d'un terrain. Ne pas laisser d'effets personnels dans le vestiaire. Pendant la location, des casiers sont à dispositions.

Merci de respecter nos règlements pour le bien-être et le confort de tous !